

## Communiqué de presse

1<sup>er</sup> septembre 2017 - N° 21

### **A.M. Best relève la notation de solidité financière de SCOR à « A+ » et sa note de crédit émetteur à « aa- »**

L'agence de notation A.M. Best a relevé la note de solidité financière de SCOR, de « A » (« Excellente ») à A+ (« Supérieure »). A.M. Best a également relevé la note de crédit émetteur du Groupe de « a+ » à « aa- ».

Selon A.M. Best, cette décision reflète *« la rentabilité opérationnelle élevée et résiliente de SCOR, conjuguée à l'excellent niveau de sa capitalisation ajustée aux risques, obtenue dans des conditions de marché qui restent difficiles »*, ajoutant que *« ces notations rendent compte également de l'excellent profil commercial de ce réassureur de premier plan, de son portefeuille bien diversifié entre la réassurance vie et la réassurance non-vie, et de l'excellence de sa gestion des risques (ERM) »*.

A.M. Best souligne par ailleurs que *« le modèle économique de SCOR et son appétence au risque plus prudente que ses concurrents lui permettent d'offrir une volatilité réduite tant de ses résultats que de sa solvabilité »*, et que *« son excellente gestion des risques », qui « s'appuie sur des outils de gestion du capital très sophistiqués, intégrés aux processus de prise de décision du Groupe tant au niveau opérationnel que stratégique »*, constitue un *« soutien supplémentaire pour la stabilité des résultats du Groupe et de sa capitalisation ajustée aux risques »*.

A.M. Best a ajouté que sa décision était motivée par *« l'excellent profil commercial de SCOR, réassureur global appartenant au premier cercle, qui lui a permis de développer un portefeuille diversifié et bien équilibré entre les lignes d'affaires vie et non-vie »* mais aussi *« de s'adapter efficacement aux cycles de marché aux niveaux local et international, ce qui se révèle être de plus en plus un atout pour affronter des conditions de marché qui restent toujours difficiles dans le secteur mondial de la réassurance »*.

**Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR**, déclare : *« Nous accueillons avec une très grande satisfaction la décision de l'agence A.M. Best de relever notre notation à « A+ ». Nous sommes très heureux qu'A.M. Best reconnaisse la supériorité du modèle économique de SCOR, caractérisé notamment par une diversification élevée, une solvabilité optimale, une gestion active des risques et une gestion prudente des actifs. Cette décision d'A.M. Best fait suite aux relèvements de notre notation à « AA- » par S&P et par Fitch en 2015 et à « Aa3 » par Moody's en 2016. Nous abordons avec une excellente dynamique la saison des renouvellements. Toutes nos équipes sont mobilisées pour offrir à nos clients à travers le monde des services de réassurance Vie et Dommages à forte valeur ajoutée, appuyés par un niveau élevé de solvabilité »*.

Le communiqué de presse d'A.M. Best est disponible sur le site de l'agence de notation, à l'adresse <http://www.ambest.com>.

## Communiqué de presse

1<sup>er</sup> septembre 2017 - N° 21

\*

\* \*

### Contacts

#### **Marie-Laurence Bouchon**

Directrice de la Communication

**+33 (0)1 58 44 75 43**

[mbouchon@scor.com](mailto:mbouchon@scor.com)

#### **Ian Kelly**

Directeur des Relations Investisseurs

**+44 203 207 8561**

[ikelly@scor.com](mailto:ikelly@scor.com)

<http://www.scor.com/>

Twitter: [@SCOR\\_SE](https://twitter.com/SCOR_SE)

### **Enoncés prévisionnels**

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence 2016 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 3 mars 2017 sous le numéro D.17-0123 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».